

# NOUVEAU : IZARET Formation ouvre sa FCO marchandises au public extérieur



[image\_with\_animation image\_url= »6597″ image\_size= »full » animation\_type= »entrance » animation= »Fade In » animation\_easing= »default » animation\_movement\_type= »transform\_y » hover\_animation= »none » alignment= » » border\_radius= »none » box\_shadow= »none » image\_loading= »default » max\_width= »100% » max\_width\_mobile= »default »] **La formation FCO marchandises de notre école, IZARET formation, est désormais agréée par la DREAL. Les sessions sont ouvertes aux conducteurs et conductrices extérieurs, indépendants ou salariés dès septembre 2023.**

Cette formation est effectuée sur un véhicule équipé et selon le programme conforme à la réglementation en vigueur.

Les sessions sont dispensées tous les mois sur le site de formation à Saint-Junien dans la Haute-Vienne (87).

Chaque formation dure 35 heures sur 5 jours consécutifs.

**Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes pour les dates suivantes :**

- **11 au 15 septembre 2023**
- **16 au 20 octobre 2023**
- **20 au 24 novembre 2023**
- **11 au 15 décembre 2023**

Fort de plus de 20 ans d'expérience, notre organisme vous assure réactivité et professionnalisme pour vos qualifications.

Vous avez des besoins particuliers ? Des demandes de dates ou de modalités particulières ?

Nous pouvons réaliser vos formations selon votre cahier des charges.

Consultez-nous. **Laurent Pascaud, directeur de formation se tient à votre disposition pour s'adapter à vos besoins.**

**Laurent Pascaud : 05 55 75 37 52 / 06 82 82 95 91 / [formation@izaret.fr](mailto:formation@izaret.fr)**

## **Qu'est-ce que la FCO Marchandises ?**

La formation de conduite obligatoire de marchandise (FCO) assure une actualisation des connaissances des dispositifs de sécurité et de réglementation du métier en vigueur. Elle permet d'assurer aux conducteurs et aux conductrices, une conduite en toute sécurité.

Quelque soit la formation initiale (FIMO ou diplôme) des conducteurs et des conductrices de véhicule poids lourd (permis C, CE, C1, C1E), il est obligatoire d'effectuer la FCO marchandises tous les 5 ans.

A bientôt !